

Al-Adab Al-Moufrad – Cours n°11

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge auprès de Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions ; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare, personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Moḥammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est Son serviteur et Son Messager.

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission ».

[Âli 'Imrân, 102]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement ».

[An-Nisâ, 1]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite ».

[Al-Aḥzâb, 70-71]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidée est la guidée de Moḥammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ). Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit :

Chapitre au sujet de l'invocation des parents

32) Mou'âdh bnou Foudâlah nous dit : Hichâm nous dit d'après Yahyâ qui est le fils d'Abou Kathîr d'après Abou Ja'far qu'il a entendu Abou Hourayrah -qu'Allah l'agrée- dire : Le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit : **“Trois invocations sont exaucées sans aucun doute à leur sujet : l'invocation de celui qui a subi une injustice, l'invocation du voyageur et l'invocation des parents contre leur enfant”** ^[1].

L'explication du grand savant Cheikh Zayd Al-Madkhalî qu'Allah lui fasse miséricorde :

Ce hadîth indique la mise en évidence que ces trois invocations et ce qui en résulte sont acceptés : l'invocation de celui qui a subi une injustice dans son argent ou son sang ou son honneur et qui invoque contre celui qui l'a opprimé, son invocation est acceptée.

Dans l'autre hadîth : **“Crains l'invocation de l'opprimé car il n'y a pas de voile entre elle et Allah”**. Car le sang du musulman et son honneur et ses biens sont interdits au musulman et donc quiconque s'en prend à l'un de ces aspects aura transgressé et aura porté préjudice et sera en droit que l'opprimé invoque contre lui et si l'opprimé invoque Allah, Il le rendra victorieux en exauçant son invocation et ce même si c'est après un certain temps.

Egalement, l'invocation du voyageur que ce soit le voyage en tant qu'acte d'obéissance à Allah ou le voyage licite car le voyage comporte un effort et une fatigue et une difficulté.

Si c'est un acte d'obéissance à Allah comme le jihâd (légiféré) et la quête de la science religieuse et le travail dur pour la famille et pour la veuve et pour le pauvre et pour l'inapte tout cela est considéré comme un jihâd sur le Sentier d'Allah et le fait de ne pas avoir à demander aux gens. Quiconque invoque dans ces situations, Allah exauce ses invocations.

Parmi les conditions de l'invocation c'est de ne pas être impatient qu'elle soit exaucée et de ne pas désespérer et de ne pas cesser comme dans le hadîth authentique : **“L'invocation de l'un d'entre vous lui est exaucée tant qu'il n'est pas impatient quant à la réponse en disant : “J'ai invoqué et cela ne m'a pas été exaucé””**.

¹ Authentique.

Et tant qu'il n'invoque pas en demandant la rupture de liens familiaux. Quant aux voyages dans la désobéissance à Allah, les permissions ne sont pas licites et celui qui est dans cet état ne reçoit pas ce que reçoit le voyageur qui est dans un voyage d'obéissance à Allah ou un voyage licite.

L'invocation du père ou de la mère contre l'enfant qu'il soit un garçon ou une fille et c'est la troisième invocation dans ce hadîth.

L'invocation de son père est exaucée lorsqu'il invoque contre lui ou de sa mère lorsqu'elle invoque contre lui mais à condition que l'invocation résulte d'eux suite à un mauvais comportement de l'enfant à leur égard comme la désobéissance aux parents et l'absence de bonté envers eux.

Donc, l'invocation du père et de la mère contre leur enfant que ce soit un garçon ou une fille est exaucée.

Il incombe donc aux musulmans de craindre ces trois caractéristiques : l'injustice envers autrui dans l'argent ou le sang ou l'honneur ainsi que la désobéissance (aux parents) qui a pour conséquence les châtiments précipités (dans cette vie d'Ici-Bas) et tardifs (dans l'Au-Delà).

33) 'Ayyâch bnou Al-Walîd nous dit : 'Abdoul-A'lâ nous dit : Moḥammad bnou Ishâq nous dit d'après Yazîd bnou 'Abdillâh bni Qousayt̄ d'après Moḥammad bnou Chourahbîl le frère de Banou 'Abdi Ad-Dâr d'après Abou Hourayrah - qu'Allah l'agrée- qui dit : "J'ai entendu le Messager d'Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) dire : **"Aucun nouveau-né n'a parlé parmi les gens dans son berceau à l'exception faite de 'Îsâ (Jésus) le fils de Maryam (Marie) -que les Eloges et les Salutations d'Allah soient sur lui- et le compagnon de Jourayj"**.

Il fut dit : "Ô Prophète d'Allah ! Qui est donc le compagnon de Jourayj ?".

Il (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) répondit : "Jourayj était un moine dans un monastère à lui. Un berger qui faisait paître des vaches venait au bas de son monastère et il y avait une femme parmi les gens du village qui visitait ce berger.

La mère de Jourayj vint un jour et dit : "Ô Jourayj" alors qu'il priait et il se dit dans son for intérieur : "Ma mère ou ma prière ?" ^[2].

Il décida donc de donner préséance à la prière.

² N.d.t : C'est-à-dire que sont arrivés au même moment la prière et le fait de répondre à ma mère, guide-moi donc vers le meilleur des deux.

Elle l'appela ensuite une deuxième fois et il se dit à lui-même dans son for intérieur : "Ma mère ou ma prière ?".

Il décida alors de donner préséance à sa prière.

Elle l'appela une troisième fois et il dit : "Ma mère ou ma prière ?" et il décida de donner préséance à sa prière. Lorsqu'il ne lui répondit pas, sa mère lui dit : "Ô Jourayj ! Qu'Allah ne te fasse pas mourir tant que tu n'auras pas regardé le visage des fornicatrices !".

Ensuite, elle partit. La femme (parmi les gens du village) fut amenée au roi alors qu'elle venait de donner naissance à un enfant. Le roi dit : "De qui est cet enfant ?".

Elle répondit : "De Jourayj". Le roi dit : "Celui qui est dans le monastère ?". Elle répondit : "Oui".

Le roi dit alors : "Détruisez son monastère et amenez-le-moi". Ils portèrent donc des coups de haches à son monastère jusqu'à ce qu'il tombe et ils attachèrent sa main à son cou avec une corde puis ils partirent avec lui et il passa devant les fornicatrices et lorsqu'il les vit, il se mit à sourire alors qu'elles le regardaient parmi les gens.

Le roi dit alors : "Qu'est-ce que celle-ci prétend ?". Il répondit : "Et que prétend celle-ci ?".

Le roi dit alors : "Elle prétend que cet enfant est de toi". Il dit : "Toi, tu prétends ?".

Elle répondit : "Oui". Il dit : "Où est ce bébé ?". Ils répondirent : "Il est dans son giron". Jourayj se tourna vers le bébé et lui demanda : "Qui est ton père ?".

Le bébé répondit : "Le berger qui fait paître les vaches".

Le roi dit alors : "Voudrais-tu que nous construisions ton monastère en or ?". Jourayj répondit : "Non". Le roi dit : "En argent ?". Jourayj répondit : "Non".

Le roi dit alors : "En quoi pourrait-on le construire ?". Jourayj répondit : "Reconstruisez-le comme il était".

Le roi demanda : "Qu'est-ce qui t'a fait sourire ?".

Il répondit : "Une affaire que j'ai reconnue : j'ai été touché par l'invocation de ma mère contre moi" puis il les informa de ce qui c'était passé"^[3].

³ Authentique.

L'explication du grand savant Cheikh Zayd Al-Madkhalî qu'Allah lui fasse miséricorde :

Le récit de l'épreuve de Jourayj le moine qui est relatée dans ce hadîth fait partie des récits authentiques étonnants. Le but de le relater ici est la mise en évidence du fait que l'invocation du parent contre son fils de tout droit est exaucée car sa mère a invoqué contre lui par cette invocation que tu as pu voir et cette calamité se réalisa pour lui mais comme il était diligent dans ses efforts à rester en état de prière et à donner préséance à la Satisfaction de son Seigneur, la délivrance se réalisa pour lui. Il sut que ce qui l'avait touché et avait touché son monastère était l'invocation de sa mère contre lui.

En vérité, il y a dans ce récit une admonition et une leçon pour les musulmans d'être bons envers leurs pères et mères et de ne pas s'exposer à leurs invocations contre eux et de ne pas commettre les actes et de ne pas dire les paroles qui résultent pour les parents en le fait d'avoir le cœur oppressé et que donc l'un d'entre eux se mette à invoquer contre l'enfant et que cela ait pour conséquence pour l'enfant un châtiment précipité et un châtiment tardif et qu'il soit alors celui qui s'est causé du tort à sa propre personne car il fut la cause de l'invocation de ses parents contre lui.

Quant à 'Îsâ (Jésus) -que les Eloges et les Salutations d'Allah soient sur lui-, Allah a relaté son récit dans la sourate Maryam et sa parole qu'il a dite et ceci fait partie de ses miracles car c'est un Prophète et un Messager -que les Salutations d'Allah soient sur lui- et c'est un prodige pour sa mère par lequel Allah l'a honorée car par lui elle a pu être innocentée de l'accusation humiliante contre elle qui est l'accusation de fornication et son peuple a pu connaître la vérité car il a parlé alors qu'il était dans le berceau et a dit (ce dont la traduction du sens est) : **“Mais (le bébé) dit: « Je suis vraiment le serviteur d'Allah. Il m'a donné le Livre et m'a désigné Prophète. Où que je sois, Il m'a rendu béni ; et Il m'a recommandé, tant que je vivrai, la prière et la Zakât ; et la bonté envers ma mère » ”** {Maryam, 30-32}.

Il dit cela alors qu'il était dans le berceau et il n'est pas habituel que celui qui est dans un berceau parle et c'est donc un prodige pour sa mère et un miracle pour celui qui est devenu un Prophète et un Messager envoyé aux fils d'Israël et qui a des spécificités parmi lesquelles le fait qu'il a été élevé vivant selon l'avis correct et qu'il reviendra dans ce Bas-Monde à la fin des temps et jugera avec la Législation de Moḥammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) puis se mariera et engendrera puis décèdera et les gens prieront sur lui la prière funéraire et il sera enterré et tout cela est affirmé de manière authentique dans la

Législation islamique et Allah est Le plus savant. Gloire donc à Allah Le Sage, L'Omniscient qui lorsqu'Il veut quelque chose, Il lui dit : "Sois !" et cette chose existe alors.

34) Abou Al-Walîd Hichâm bnou 'Abdil-Malik nous dit : 'Ikrimah bnou 'Ammâr nous dit : Abou Kathîr As-Souhaymî m'a dit : "J'ai entendu Abou Hourayrah - qu'Allah l'agrée- dire : "Personne n'a entendu parler de moi -qu'il soit juif ou chrétien- sans qu'il ne m'aime. Je voulais que ma mère se convertisse à l'Islam et elle refusait. Je le lui ai dit et elle refusa. Je me rendis donc chez le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et lui dis : "Invoque Allah pour elle".

Et il (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) invoqua Allah pour elle. Je me rendis donc chez elle alors qu'elle avait fermé la porte sur elle et elle dit : "Ô Abou Hourayrah ! Je me suis converti à l'Islam". J'en informai le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et lui dis : "Invoque Allah pour moi et ma mère".

Il (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) dit alors : "Ô Allah ! Ton serviteur Abou Hourayrah et sa mère, fais qu'ils soient aimés par les gens ! " [4].

L'explication du grand savant Cheikh Zayd Al-Madkhalî qu'Allah lui fasse miséricorde :

Ce hadîth indique que l'appel à la religion de l'Islam fait partie des obligations des savants qui sont les héritiers des Messagers de transmettre la religion de l'Islam aux gens qui ne se sont pas encore convertis à l'Islam de se convertir à l'Islam et d'appeler les musulmans à se cramponner à l'Islam en commençant par l'apprendre et de s'y instruire et de mettre en application ce que cela implique et d'appeler les gens à s'y convertir après l'avoir appris et mis en application.

Abou Hourayrah -comme cela est connu- fait partie de ceux qui ont rapporté le plus de narrations et d'ahâdîth du Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) en raison de son immense désir de prendre la science religieuse à tel point qu'il se distingue des autres Compagnons parmi les Emigrés et les Auxiliaires dans son assiduité auprès du Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) car il faisait partie de ceux qui étaient les plus assidus auprès du Messager d'Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et donc il assistait aux assises de manière continue et mémorisait ce que disait le Messager d'Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ).

⁴ Jugé bon.

Puis le Prophète invoqua pour Abou Hourayrah et lui dit : **“Etends ton habit”** et il invoqua pour lui et il fut alors parmi les Compagnons du Messenger d’Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) qui mémorisaient le plus d’ah̄adīth.

Parmi ses narrations, il y a que sa mère était mécréante et il la visitait et l’invitait à se convertir à l’Islam de manière assidue mais elle refusait. Il suivit donc cette méthodologie de demander au Messenger d’Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) qu’il invoque pour elle qu’elle soit guidée vers l’Islam et il invoqua pour elle et donc son cœur s’ouvrit à l’Islam et elle fit le lavage rituel et prononça les deux attestations de foi et de vérité et informa son fils et il fut donc réjoui de cela puis il demanda au Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) d’invoquer pour lui et pour elle et il invoqua Allah qu’Il les fasse aimer par Ses serviteurs et donc il n’y a personne qui n’aime pas Abou Hourayrah et n’aime pas sa mère -qu’Allah les agrée tous les deux- et ce uniquement en raison du fait que l’invocation du Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est exaucée.

Cela fait partie des miracles du Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et des honneurs faits à Abou Hourayrah et sa mère car Allah Le Très-Haut a accepté l’invocation de Son Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) pour eux deux. Nous prenons du hadīth l’obligation de présenter l’Islam à toute la communauté de manière générale et aux proches de manière spécifique et ceux parmi les proches qui sont musulmans mais sont dominés par l’ignorance, il est obligatoire de faire tous les efforts possibles à leur enseigner les piliers de l’Islam et la foi et al-ihsân et le licite et l’illicite et la manière de s’acquitter des actes d’adoration prescrites et obligatoires afin que leurs actes soient valides car les actes d’adoration ne sont valides qu’après la science et la science ne peut être acquise qu’en apprenant comme le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) l’a dit : **“La science n’est acquise qu’en apprenant”**.

Ceci fait partie des prérogatives des étudiants en sciences islamiques en fonction de leurs différents niveaux chacun en fonction de ses capacités et de ses possibilités et que donc il apprenne lui-même jusqu’à ce qu’il obtienne une portion large de science puis la mette en pratique et l’enseigne et à ce moment-là, il fera partie des serviteurs comblés de bienfaits car ceux qui sont comblés de bienfaits sont ceux qui ont appris, mis en pratique et enseigné **“Que ceux qui la convoitent entrent en compétition [pour l’acquérir]”** {Al-Mouṭaffoun, 26}.

Les étudiants en sciences islamiques sont les guides des gens dans l’appel à l’Islam et à ses beautés et à s’y cramponner et ils sont les gens qui donnent de l’importance au Coran et à la Sounnah pure jusqu’à ce que la situation de la

personne s'améliore et qu'il puisse concrétiser le suivi des Messagers et des Prophètes qu'Allah a élus et auxquels Allah a révélé la science et auxquels Allah a ordonné de la transmettre. Les étudiants en sciences islamiques sont donc les héritiers des Prophètes comme le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) l'a dit : **"Les savants sont certes les héritiers des Prophètes"**.

